Commission de l'agriculture



5 - Administration générale

Déplacement de la commission de l'agriculture au Salon international de l'agriculture (SIA) et au Salon international du machinisme agricole (SIMA) à PARIS - Mandat spécial

Rapport n° CP/2011/78

Service gestionnaire:

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Il s'agit d'un déplacement des membres de la Commission de l'Agriculture, accompagnés d'agents départementaux, pour se rendre au Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) et au Salon International de l'Agriculture (SIA) à PARIS, les 22 et 23 février 2011, à l'invitation de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

Les membres de la Commission de l'Agriculture, accompagnés de collaborateurs, souhaitent se rendre au Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) et au Salon International de l'Agriculture (SIA) à PARIS, les 22 et 23 février 2011, à l'invitation de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin.

Ces deux journées leur permettraient d'approfondir leurs connaissances de l'agriculture française, au regard en particulier des défis qu'elle doit relever dans les domaines de l'innovation technique, la concurrence internationale, la demande des consommateurs en produits de qualité et l'exigence écologique liée à la nécessité de préserver l'environnement.

Dans le contexte actuel d'évolution de l'agriculture (réforme de la PAC, mondialisation, contraintes environnementales, demandes sociales), il paraît intéressant de s'informer sur les évolutions de la profession agricole en participant au SIMA et au SIA.

Un programme de travail constitué de rencontres et d'échanges avec la profession, de colloques, de visites de stands, a été préparé en liaison avec la Chambre d'Agriculture. Il sera axé autour de trois thèmes principaux : l'évolution des techniques culturales, l'agriculture et l'érosion des sols, les énergies renouvelables (production et consommation). D'autres thèmes seraient également abordés : agriculture et environnement, agriculture biologique, élevage, compétitivité agricole, biodiversité, bâtiments agricoles durables, techniques culturales simplifiées.

La liste nominative des conseillers généraux et des agents départementaux concernés par cette mission est jointe en annexe. Il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 17 personnes.

Le coût moyen du déplacement est évalué à 320 € par personne, décomposé de la façon suivante :

Voyage SNCF: 170 € A/R en 2ème classe + métro et RER (15 €)

- Repas : 3 repas 50 €

Hôtel : 85 €

Le coût total pour 17 personnes serait donc de 17 x 320 = 5 440 € T.T.C.

Un compte-rendu des rencontres et exposés, ainsi que le bilan financier de l'opération vous seront présentés ultérieurement.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21631	65-6532-021	30 000,00	€	10 000,00 €	4 160,00 €
21629	011-6245-021	4 000,00	€	2 000,00 €	1 280,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de confier un mandat spécial à une délégation du Conseil Général, composée du Président du Conseil Général, du vice-président en charge du pôle développement des territoires ainsi que des membres de la Commission de l'agriculture, accompagnés d'agents départementaux, pour se rendre au Salon international du machinisme agricole (SIMA) et au Salon international de l'agriculture (SIA) à PARIS, les 22 et 23 février 2011, à l'invitation de la Chambre d'agriculture du Bas-Rhin
- approuve la liste nominative des conseillers généraux et des agents départementaux concernés par cette mission, jointe en annexe. Il est précisé qu'en cas d'empêchement de l'une ou l'autre de ces personnes, il pourra être pourvu à leur remplacement dans la limite du nombre maximal de 17 personnes
- approuve la prise en charge par le budget départemental des frais générés par ce mandat, d'un montant maximal de 5 440 €.

Strasbourg, le 25/01/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL